

Conférence des Financeurs Alsace

Réunion d'information
Appels à projets 2021
Décembre 2020



ALSACE
Collectivité européenne

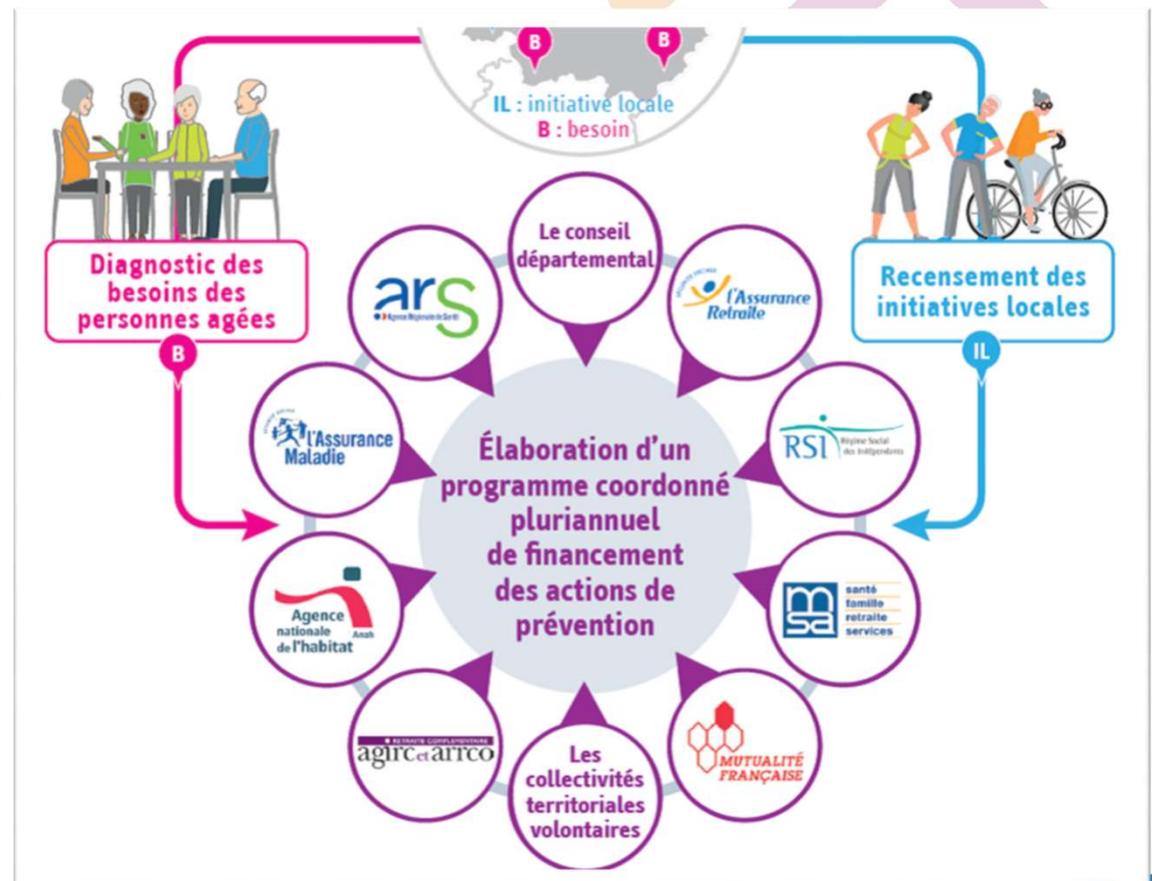


Qu'est-ce que la Conférence des Financeurs

La Conférence des Financeurs : une instance partenariale pour favoriser la prévention de la perte d'autonomie des seniors

Grands principes

- Créée par la loi de décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement
- Une Conférence des Financeurs installée dans chaque Département
- Une instance présidée par le Conseil départemental et vice présidée par l'ARS
- Au service du développement de politiques coordonnées de prévention de la perte d'autonomie : coordonnées dans leur public cible, leur contenu, leur déploiement territorial
- Financement par la CNSA



La Conférence des Financeurs : une instance partenariale pour favoriser la prévention de la perte d'autonomie des séniors





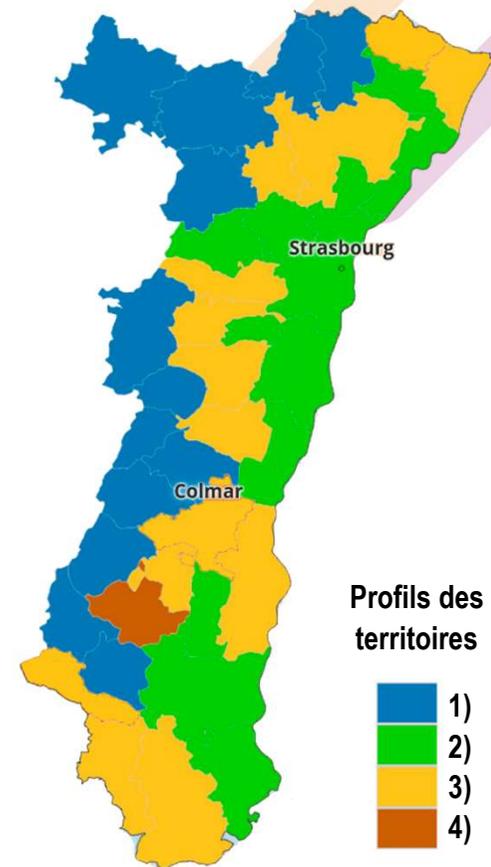
Synthèse du Diagnostic territorial

Etat des lieux
sociodémographique

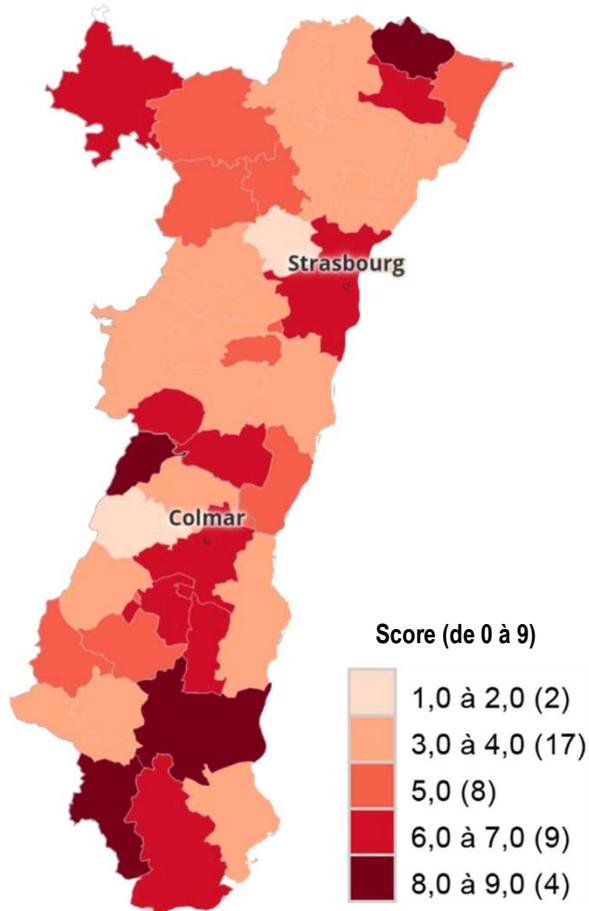
Bilan démographique : carte de synthèse

4 profils de territoires

- 1/ Territoires vieillissants, peu densément peuplés et avec une population décroissante (2012-2017),
- 2/ Territoires peu vieillissants, voir jeunes, densément peuplés avec une population croissante,
- 3/ Territoires "intermédiaires" : ni vieillissants ni jeunes, avec une évolution de la population proche de 0 et une densité de population proche de la nationale,
- 4/ Territoires « atypiques » où l'un des indicateurs s'écarte considérablement des tendances observées ci-dessus.



Qualité de vie des seniors : territoires « prioritaires »



Indicateur synthétique prenant en compte :

- Taux de bénéficiaires d'APA à domicile,
- Densité d'infirmiers libéraux,
- Part des personnes âgées de plus de 75 ans vivant seules à domicile,
- L'indicateurs synthétique APL (accessibilité médicale),
- L'indicateur synthétique IC1 (fragilité économique)

Méthode : Pour chacun des 5 indicateurs, un score de 0,1 ou 2 a été attribué à chaque territoire en fonction de son positionnement par rapport à la moyenne départementale :

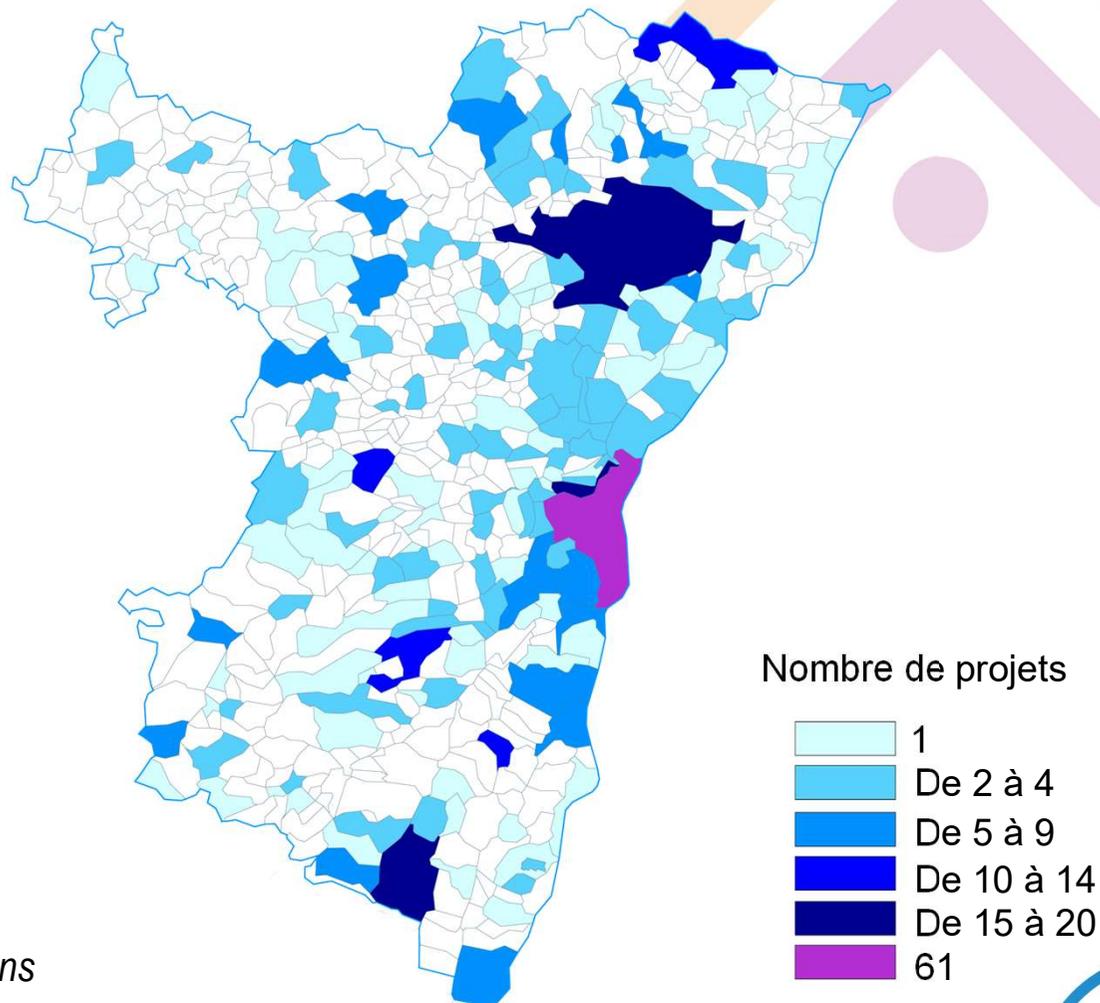
- 0 situation plus favorable à la moyenne départementale,
- 1 situation égale à la moyenne départementale,
- 2 situation défavorable par rapport à la moyenne départementale.

Les EPCI ayant le plus grand score sont considérés comme « prioritaires ».

Bilan des actions collectives de prévention pour les seniors vivant à domicile 2016 – 2020 BAS RHIN

Nombre de projets réalisée par commune de 2017 à 2020

- **Ville de Strasbourg, 61 projets**
- Ville de Haguenau, 18 projets
- Ville de Sélestat, 16 projets
- Ville de Schiltigheim, 15 projets



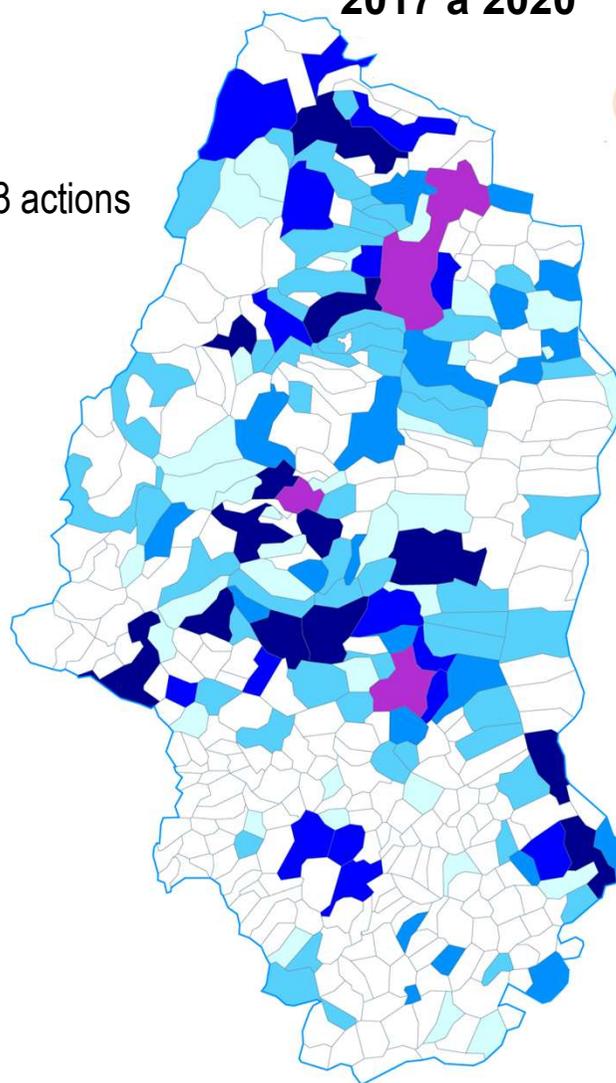
1 projet ; peut comprendre plusieurs actions

Bilan des actions collectives de prévention pour les seniors vivant à domicile 2016 – 2020 HAUT RHIN

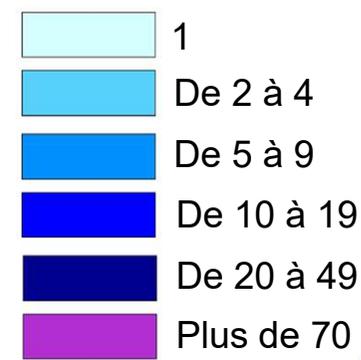
Nombre d'actions réalisées par commune de 2017 à 2020

- Canton de Saint-Louis, 87 actions
- Canton de Cernay, 114 actions
- Canton de Sainte-Marie-aux-Mines, 123 actions
- **Canton de Guebwiller, 148 actions**
- **Colmar Ville, 163 actions**
- **Mulhouse Ville, 212 actions**

- Canton Mulhouse – 1, 14 actions
- Canton de Kingersheim, 18 actions
- Canton de Rixheim, 30 actions
- Canton Colmar 1 et 2, 36 actions
- Canton Brunstatt, 48 actions
- Canton de Masevaux, 51 actions
- Canton de Wittenheim, 59 actions
- Canton d'Altkirch, 61 actions
- Canton de Wintzenheim, 90 actions



Nombre d'actions



Bilan des actions collectives de prévention pour les seniors vivant à domicile 2016 – 2020 BAS-RHIN

Taux de couverture pour 1000 personnes âgées de 60 ans et plus

Taux de couverture moyen pour le Bas-Rhin-Rhin : 2‰

CC Sauer - Pechelbronn: 4,3‰

CC de Sélestat : 4,1‰

CC Vallée de la Bruche: 3,8‰

...

CC Pays de Barr : 1,3‰

CC Alsace Bossue : 1,3‰

Eurométropole de Strasbourg : 1,3‰

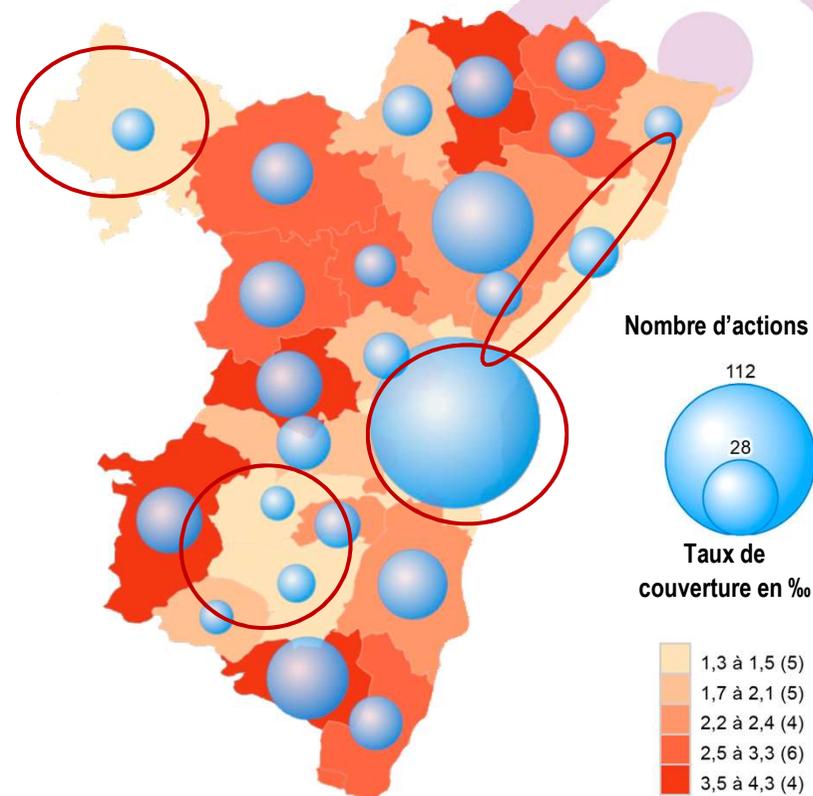
CC CC Pays Rhénan : 1,4‰

CC portes de Rosheim : 1,5‰

CC de la Plaine du Rhin : 1,7‰

CC Région de Molsheim-Mutzig: 1,7‰

Taux de couverture 2017 - 2020



Découpage territorial : EPCI 2020

Bilan des actions collectives de prévention pour les seniors vivant à domicile 2016 – 2020 HAUT-RHIN

Taux de couverture pour 1000 personnes âgées de 60 ans et plus

Taux de couverture moyen pour le Haut-Rhin : 6,8‰

CC de la Région de Guebwiller : 14,6‰

CC du Pays de Ribeauvillé : 13,4‰

CC du Val d'Argent : 11‰

...

CC Sud Alsace Largue : 1,8‰

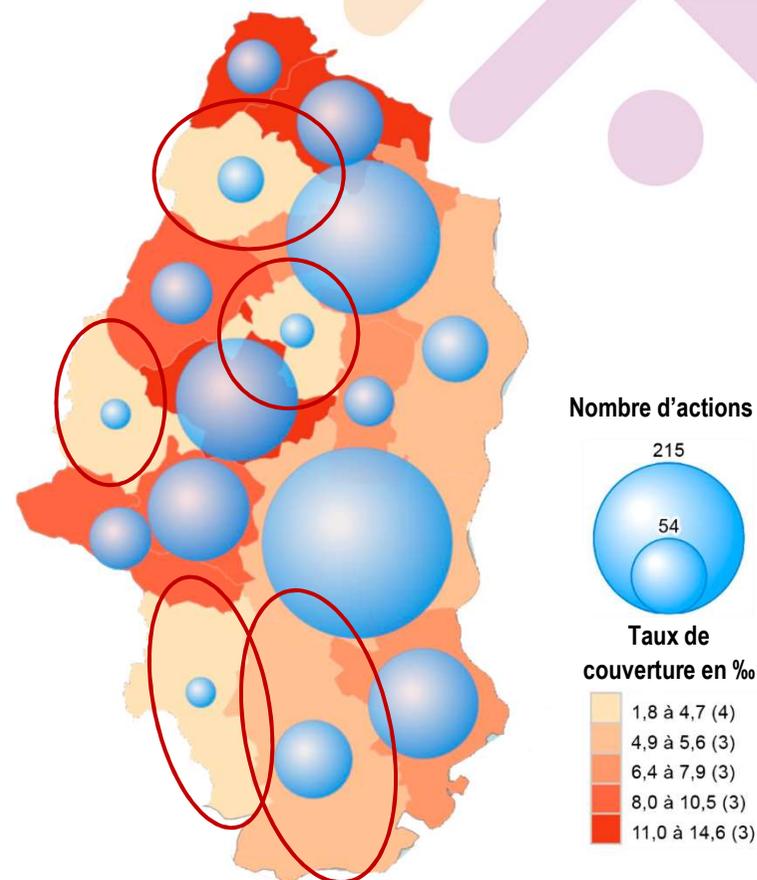
CC de la Vallée de Saint-Amarin : 2,5‰

CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux : 3,3‰

CC de la Vallée de Kaysersberg : 4,7‰

CC du Sundgau : 4,9‰

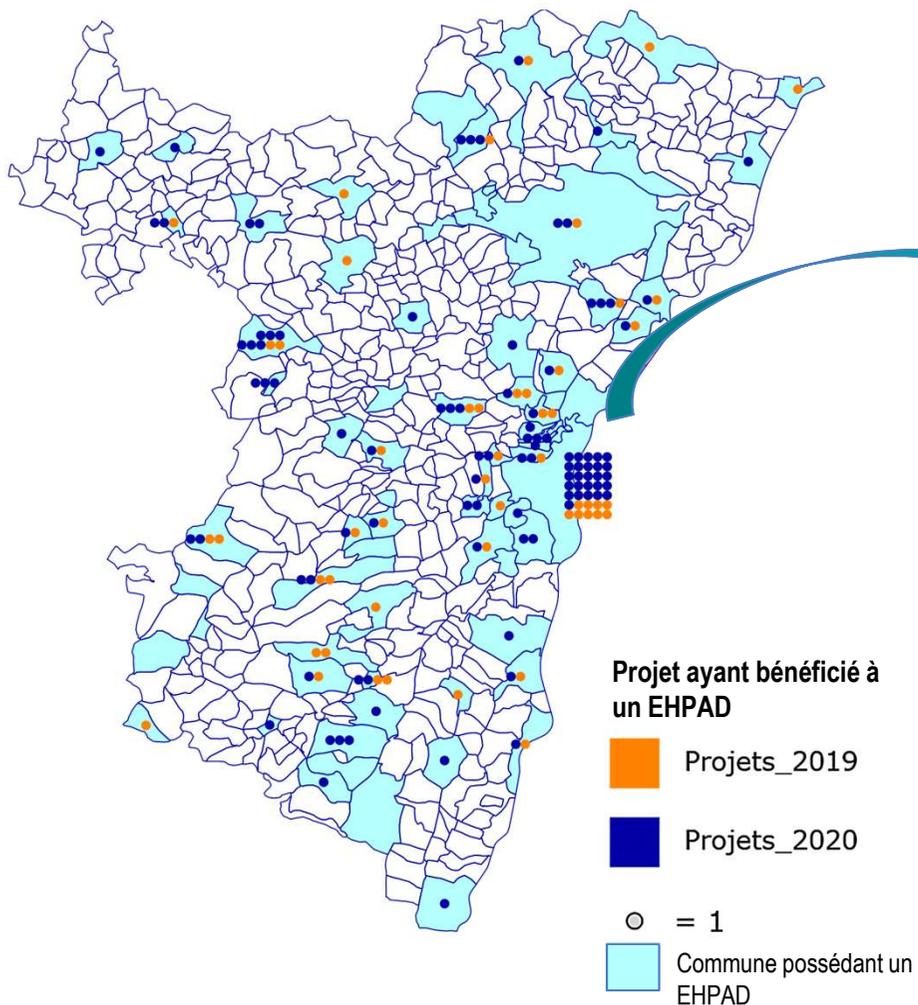
Taux de couverture 2017 - 2020



Découpage territorial : EPCI 2020

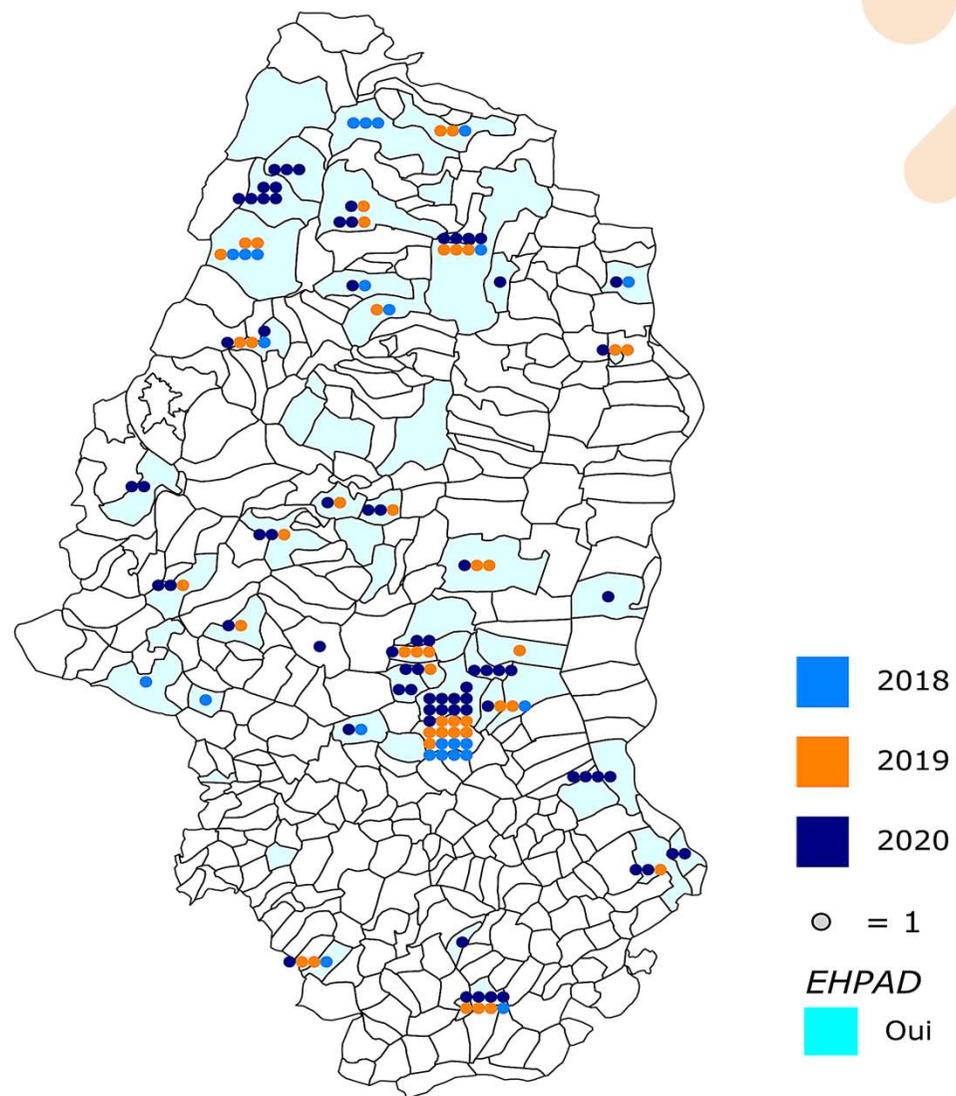
Bilan actions collectives de prévention pour les seniors résidant en EHPAD (2019 – 2020) BAS-RHIN

Répartition des actions collectives en EHPAD en 2019 et 2020



CDF67 : Nombre d'actions collectives dans les EHPAD retenues par les AAP 2019 et 2020			
Commune	Etablissement	2020	2019
Strasbourg	EHPAD ABRAPA Danube	2	0
	EHPAD ABRAPA Finkwiller	3	0
	EHPAD ABRAPA Koenigshoffen	2	0
	EHPAD ABRAPA Montagne Verte	2	0
	EHPAD ABRAPA Neudorf	2	0
	EHPAD ABRAPA Saint Arbogast	2	0
	EHPAD ABRAPA	3	0
	EHPAD Bartischgut	1	0
	EHPAD BETHLEHEM	1	1
	EHPAD Caritas	1	2
	EHPAD EMMAUS Centre Ville	1	1
	EHPAD EMMAUS Koenigshoffen	2	2
	EHPAD Im Laesch	2	1
	EHPAD Saint Joseph	2	0
	EHPAD Les Mélézes	0	1
EHPAD Sainte Croix	0	1	
Bischheim	EHPAD La voute Etoilée	0	1
Hoenheim	EHPAD ABRAPA Hoenheim	3	0
Schiltigheim	EHPAD Les Pâquerettes	1	1
Schiltigheim	EHPAD Saint Charles	1	0

Bilan actions collectives de prévention pour les seniors résidant en EHPAD (2019 – 2020) HAUT-RHIN





Appels à projets communs 67/68 pour 2021

Principes, procédure et
calendrier

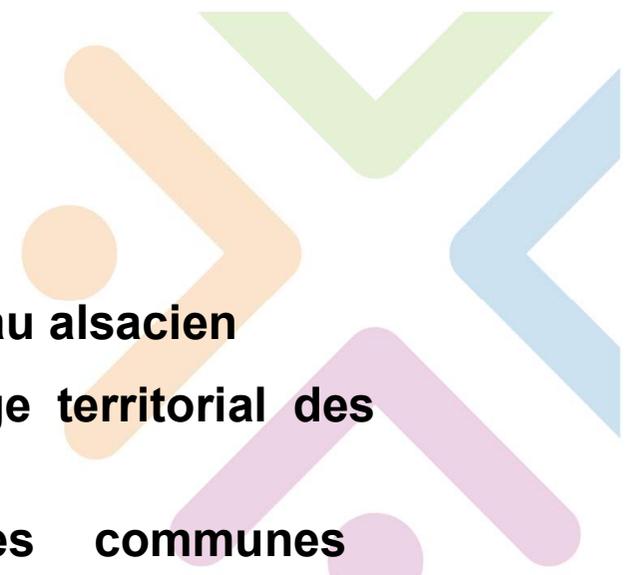
Principes

- **Appels à projets communs 67/68 pour s'inscrire dans le processus de fusion des Conférences des Financeurs en 2021**
- **4 appels à projets :**
 - Prévention de la perte d'autonomie en direction des Séniors vivant à domicile
 - Prévention et ralentissement de la perte d'autonomie en direction des résidents des EHPAD
 - Amélioration de l'accès aux aides techniques et développement de mode d'accès innovants
 - Soutien aux proches aidants (à venir en février 2021)
- **(Pour)suite de la crise sanitaire : contenus devant intégrer les impacts de la crise sur les séniors/les aidants et devant proposer des modalités de déroulement incluant le respect des gestes barrière**

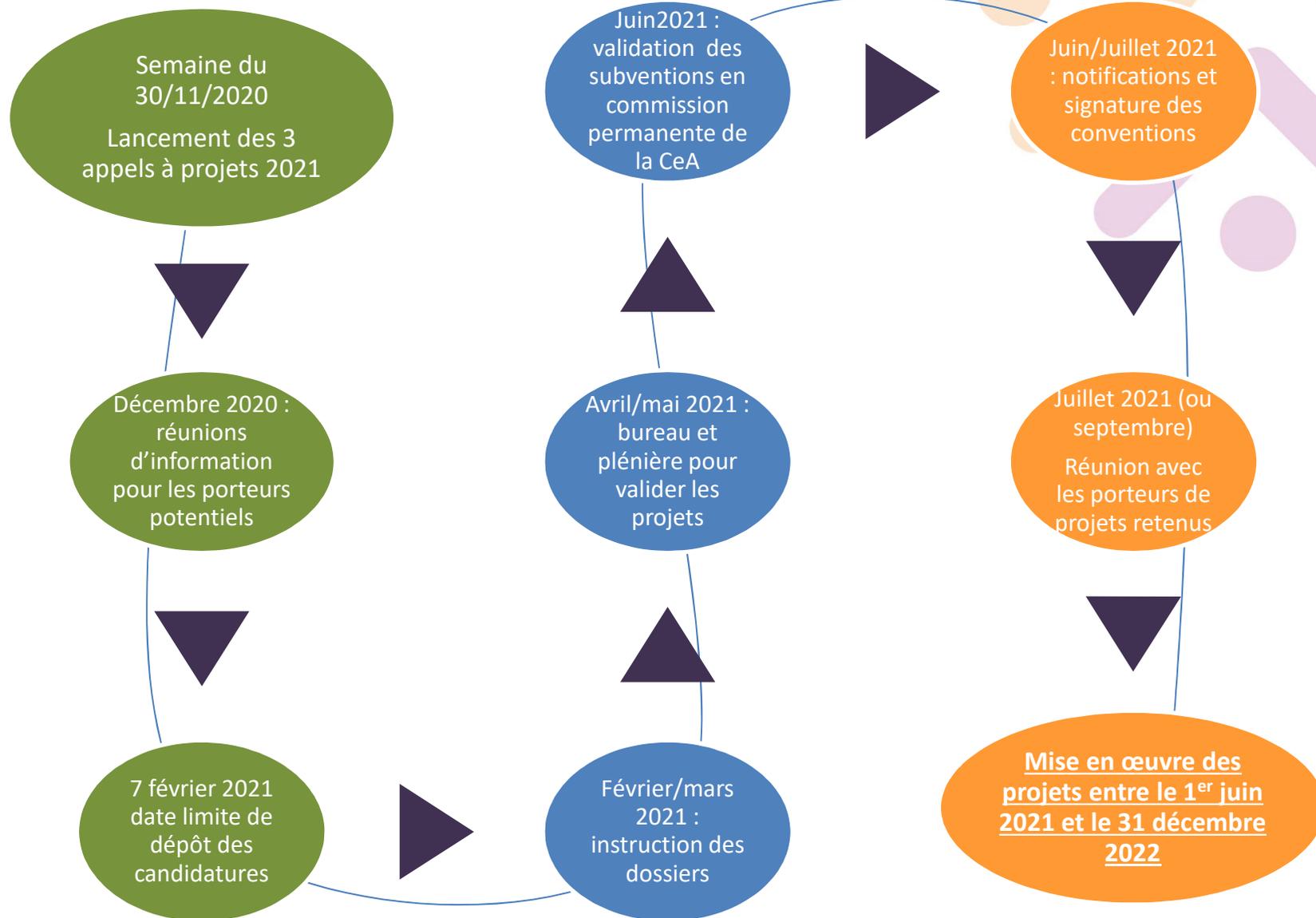


Principes

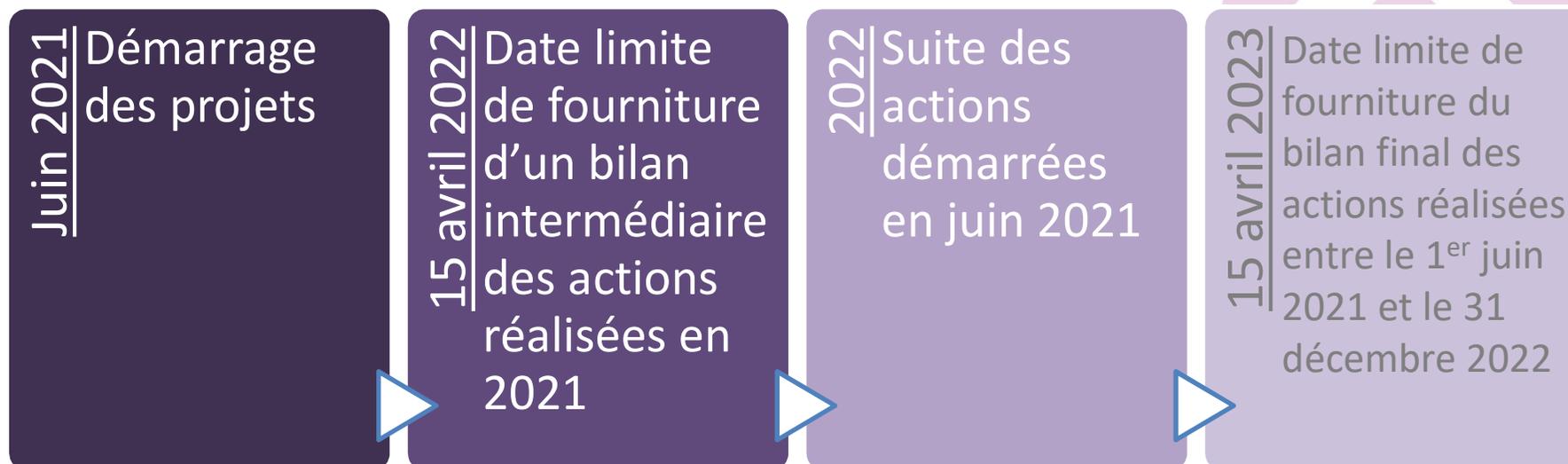
- **Des critères d’instruction partagés à un niveau alsacien**
- **Priorité aux initiatives locales et à l’ancrage territorial des projets**
- **Identification, autant que possible, des communes /établissements déjà ciblés au moment du dépôt du dossier**
(contacter les conseillers territoriaux autonomie dans le Bas-Rhin en cas de questionnement)
- **PREVENTION = ensemble d’actions visant à anticiper et accompagner les effets du vieillissement, se traduisant par une approche globale dans le but d’influencer positivement le quotidien des personnes, de susciter leur participation aux pratiques préventives et de s’ancrer au niveau des territoires en termes de politiques publiques**
- **Financement alloué pour la mise en œuvre d’un projet et non une subvention du fonctionnement de la structure ou une aide à l’investissement**



Chronologie de déroulement des 3 appels à projets 2021 (sauf aide aux aidants)



Chronologie de déroulement des projets soutenus au titre de l'appel à projets 2021 (sauf aide aux aidants)





Appel à projets Prévention à domicile

Proposition de cahier des
charges
Critères d'instruction

Prévention pour les séniors vivant à domicile

Objectifs de l'appel à projets 2021



Les projets devront contribuer à :

- Passer les messages de prévention et de sensibilisation à la perte d'autonomie liée à l'avancée en âge notamment au moment clef du passage à la retraite ;
- Agir sur les facteurs ralentissant la perte de l'autonomie (activité physique, mémoire, nutrition, prévention des chutes...);
- Améliorer la qualité de l'environnement de vie des personnes qui ont perdu une partie de leur autonomie.



Priorités d'action

Les projets proposés devront s'inscrire dans l'une des 7 thématiques suivantes :

- Activité physique, prévention des chutes, équilibre
- Nutrition
- Mémoire, vitalité et stimulation cognitive
- Épanouissement personnel, bien être, prévention de la dépression
- Sécurité routière
- Numérique
- Sensibilisation globale au bien vieillir et/ou à l'adaptation du logement et du cadre de vie

La thématique du lien social devra être intégrée aux différentes actions proposées. Elle n'est pas traitée comme une thématique spécifique pour éviter les projets basés sur de la seule animation ou convivialité.

Pourront être étudiées les propositions concernant des besoins émergents et des manières innovantes d'y répondre.



Modalités d'intervention



Type action :

- Actions collectives de prévention
- Sauf pour les SPASAD qui pourront proposer des actions collectives ou individuelles de prévention (ne concerne que le Bas-Rhin)

Format des actions :

- Conférence-débat
- Forum
- Ateliers
- Action de sensibilisation
- Autre format innovant ou expérimental, permettant notamment une adaptation de l'action à une évolution des contraintes sanitaires.

Localisation des actions, territoires prioritaires :

- Territoires ruraux isolés
- Territoires "politique de la Ville"





Appel à projets « Prévention en EHPAD »

Proposition de cahier des
charges

Critères d'instruction

Prévention pour les séniors résidants en EHPAD

Objectifs de l'appel à projets 2021



Les projets devront contribuer à :

- Agir sur les facteurs ralentissant la perte de l'autonomie (activité physique, mémoire, nutrition, prévention des chutes...);
- Améliorer la qualité de l'environnement de vie des personnes qui ont perdu une partie de leur autonomie.



Priorités d'action

Les projets proposés devront s'inscrire dans l'une des 7 thématiques suivantes :

- Activité physique, prévention des chutes, équilibre
- Nutrition
- Mémoire, vitalité et stimulation cognitive
- Épanouissement personnel, promotion du bien-être et du lien social, estime de soi
- Numérique
- Prévention de la dépression
- Déficience sensorielle



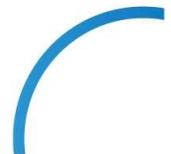
Modalités d'intervention

Type action :

- Actions collectives de prévention
- Possibilité d'y adjoindre des actions individuelles

Format des actions :

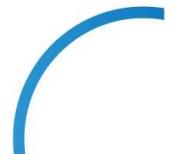
- Atelier
- Conférence
- Actions distancielles ou format innovant/expérimental, notamment en lien avec la situation sanitaire



Critères d'instruction

Bonification aux projets portant sur

- Nutrition/prévention de la dénutrition : notion de circuit court/saisonnalité, texture et enrichissement, manger main...
- Ouverture sur et vers l'extérieur et préservation du lien social : au-delà de l'animation et la sortie, proposer des actions de prévention par exemple en s'appuyant sur un vecteur culturel, ou des actions intergénérationnelles (en lien avec réminiscence/mémoire...), y compris en intégrant des formats distanciels compte tenu du contexte sanitaire
- Prévention des états dépressifs et syndrome de glissement



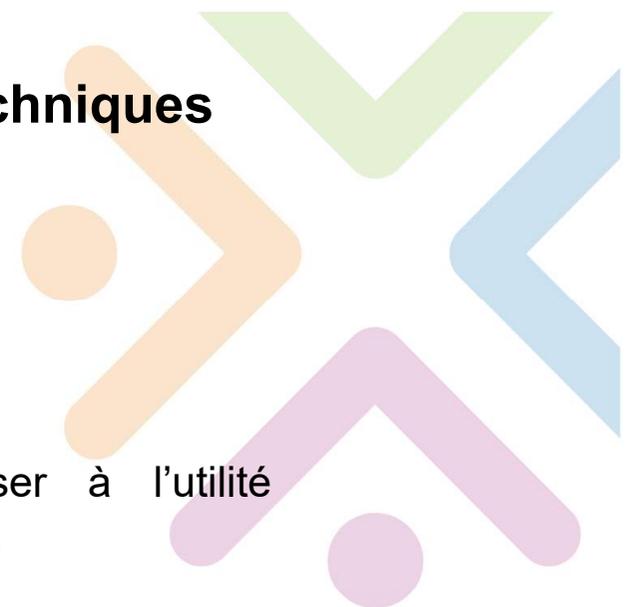


Appel à projets « Amélioration de l'accès aux aides techniques »

Proposition de cahier des
charges

Critères d'instruction

Objectifs de l'appel à projets 2021 – Aides techniques



Les projets devront contribuer à :

- passer des messages de prévention et sensibiliser à l'utilité d'équipements permettant de compenser la dépendance ;
 - maintenir ou améliorer l'autonomie dans la vie quotidienne (faciliter les gestes de la vie quotidienne), la participation à la vie sociale, les liens avec l'entourage ou la sécurité de la personne ;
 - faciliter l'intervention des aidants qui accompagnent la personne ;
 - favoriser, accompagner et sécuriser le maintien ou le retour à domicile.
- 

Priorités d'action

Les projets proposés devront s'inscrire dans l'une des priorités suivantes :

- Recours à des compétences spécifiques, notamment d'ergothérapeutes pour l'évaluation des besoins pour le territoire haut-rhinois (uniquement) : repérage et qualification des besoins par l'évaluation de la personne, son environnement, en tenant compte de son degré de dépendance et de son projet de vie,
- Orientation et conseil, y compris en termes de sollicitation d'aides financières mobilisables,
- Accompagnement à la prise en main et adaptation des aides techniques pour une utilisation optimale,
- Information et sensibilisation sur les différentes aides techniques (actions collectives de sensibilisation, possibilités d'essais et de démonstration, recours aux aides recyclées...),
- Développement de réponses innovantes.



Modalités d'intervention

Actions collectives / actions individuelles :

- Pour les actions d'information/sensibilisation : prioritairement caractère collectif.
- Les actions d'évaluation, conseil et accompagnement seront quant à elles individuelles. Les services de la Collectivité européenne d'Alsace pourront saisir les porteurs de projets retenus pour leur orienter des situations de personnes dépendantes.





**Zoom sur le
dossier de
candidature**



Dossier de candidature



Notion de projet et d'actions : le projet présente les objectifs globaux visés en termes de prévention et peut être composé de plusieurs actions différentes

1^{ère} partie – Présentation du porteur : renseignements administratifs et expérience antérieure dans le champ de la prévention

2^{ème} partie – Le projet : analyse du besoin, objectifs généraux, caractère novateur, pérennité

3^{ème} partie – Le budget : équilibré en dépenses et en recettes, plafonnement des frais de coordination/gestion administrative et des frais généraux

4^{ème} partie – Attestation sur l'honneur : signature de la demande de subvention

5^{ème} partie – Fiche action: pour faciliter l'instruction des dossiers et plus tard le bilan par thématique. A dupliquer autant que de besoin !



La fiche action



Identification d'une action et contenu de la fiche

- **Une action ne peut relever que d'une thématique, mais peut comprendre plusieurs formats de mise en œuvre**
 - Par exemple :
 - 1 projet comprenant 1 cycle d'actions mémoire et 1 cycle de gym adaptée = 2 fiches actions
 - 1 projet avec une action marche nordique et 1 action danse sur chaise = 2 fiches actions
 - 1 cycle d'action sécurité routière avec 1 conférence et 1 cycle d'ateliers = 1 action
- Le contenu principal de la fiche action :
 - Liste des partenaires
 - Lieu(x) et calendrier de réalisation
 - Description précise et détaillée des modalités de mise en œuvre et moyens mobilisés
 - Modalités d'évaluation, de suivi des participants et de mesure d'impact

A dupliquer autant que de besoin !



Critères d'instruction

Comment vont être
examinés les projets ?

Critères d'instruction



Critères d'éligibilité des projets

- Date de dépôt, complétude, public cible, message de prévention, thématique, financement ne portant pas sur le fonctionnement de la structure ni sur des seules dépenses d'investissement

Critères d'instruction des projets (notation sur 60 points)

- **Stratégie et pertinence** : dont réponse à un besoin identifié et définition d'objectifs clairs
- **Modalités de déroulement du projet** : dont localisation et description détaillée de la mise en œuvre
- **Budget** : notamment caractère raisonnable des coûts
- **Suivi et impact** : notamment modalité de suivi des participants

Mise en place d'une fiche d'auto-évaluation des porteurs





Relations avec les porteurs de projet



Vos contacts en territoire

Réunions d'information pour les porteurs souhaitant déposer un projet

Vos contacts en Alsace
pour la Conférence des Financeurs

Bas-Rhin / Global
Contact :
anne-laure.hanf@bas-rhin.fr

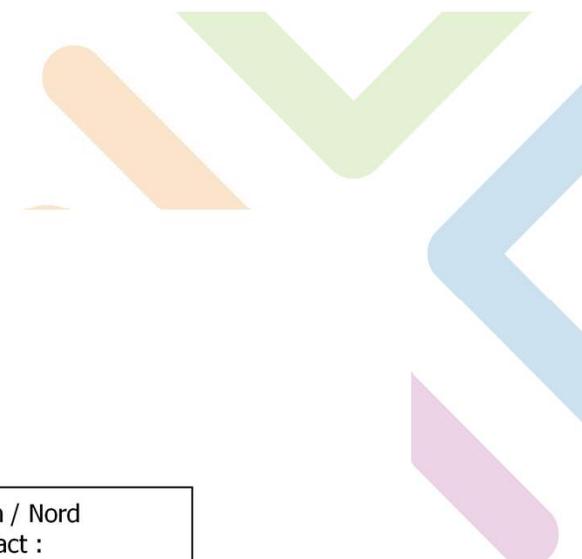
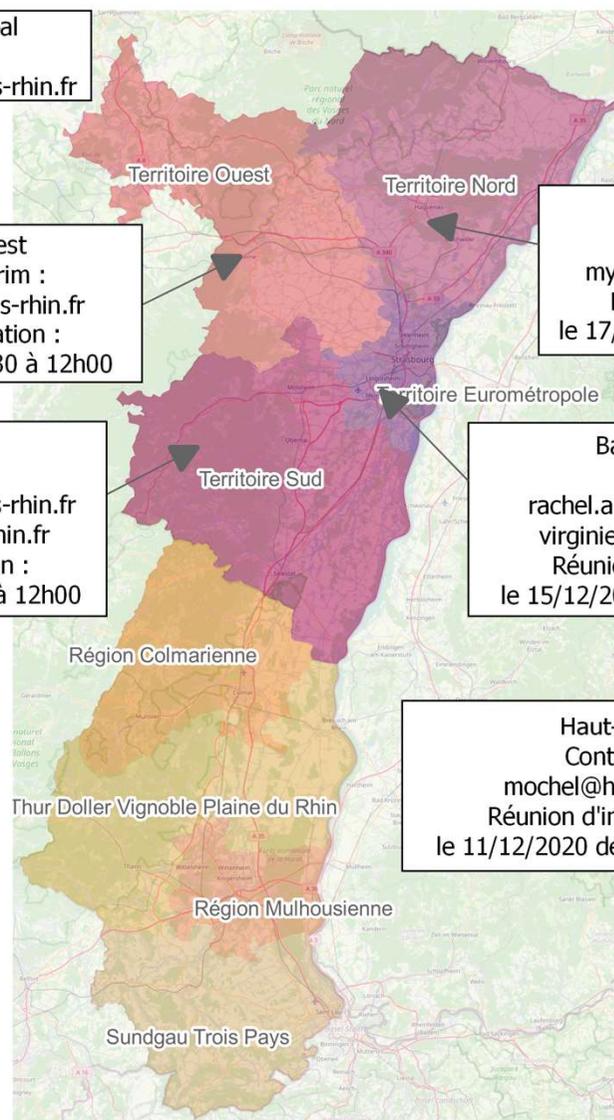
Bas-Rhin / Ouest
Contact par interim :
rachel.arbogast@bas-rhin.fr
Réunion d'information :
le 10/12/2020 de 10h30 à 12h00

Bas-Rhin / Sud
Contact :
delphine.boutolleau@bas-rhin.fr
francoise.kopff@bas-rhin.fr
Réunion d'information :
le 14/12/2020 de 10h30 à 12h00

Bas-Rhin / Nord
Contact :
myriam.sturtzer@bas-rhin.fr
Réunion d'information :
le 17/12/2020 de 15h00 à 16h30

Bas-Rhin / EMS
Contact :
rachel.arbogast@bas-rhin.fr
virginie.henin@bas-rhin.fr
Réunion d'information :
le 15/12/2020 de 10h30 à 12h00

Haut-Rhin
Contact :
mochel@haut-rhin.fr
Réunion d'information :
le 11/12/2020 de 10h00 à 12h00





Merci pour votre attention

